



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

Date de convocation :
10/02/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1^{er} Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOLLEAU, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/18 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOSPICE

Le 1^{er} Maire-Adjoint rappelle à l'Assemblée la politique menée par la commune depuis 5 ans, pour permettre la rénovation de nos bâtiments et la réalisation d'économies d'énergie. Dans ce cadre, nous avons travaillé sur le bâtiment de la Poste, sur l'école Wallon, l'école Pasteur puis en 2021 l'école Torcatis.

Pour 2022, le 1^{er} Maire-Adjoint propose de profiter de la rénovation de l'Hospice (toiture, charpente, couverture et menuiseries) pour réaliser une rénovation énergétique du logement de fonction situé dans l'édifice.

Suite au diagnostic thermique des lieux, le 1^{er} Maire-Adjoint propose de réaliser l'installation d'un chauffage performant, mais aussi l'isolation des plafonds et des murs extérieurs, la pose de VMC et la mise au norme électrique. Il s'agira de permettre des économies d'énergie avec diminution des consommations et des charges de fonctionnement.

La démarche s'inscrivant dans une politique de protection de l'environnement, une subvention pour le financement des investissements relatifs à cette opération peut être attendue de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de l'Etat (DSIL).

L'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **36 162,46 € HT**. Le 1^{er} Maire-Adjoint demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la rénovation énergétique de l'Hospice, pour un coût de 36 162,46 € HT.

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat	50 %	18 081,23 €
Région Occitanie	19,36 %	7 000,00 €
Autofinancement	30,64 %	11 081,23 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1^{er} Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH

